

Compte rendu

Groupe de travail DGFIP écoresponsabilité

23 mai 2025

1 - Cadre général de la Transition écologique à la DGFIP et Mission ECOFiP :

Les mesures et cibles à atteindre ont été consignées dans la circulaire du Premier Ministre du 21 novembre 2023 « Engagements pour la transformation écologique de l'État » fixant des objectifs communs à tous les ministères. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) assure le pilotage du plan d'action. Le Commissariat Général au Développement durable (CGDD) est le principal interlocuteur des ministères pour une déclinaison dans chaque administration.

Le Plan ministériel de transformation écologique du MEFSIN (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique) du 11 mars 2024, élaboré en concertation avec les directions (DGFIP, DGDDI, DGCCRF, INSEE et SG) identifie des leviers d'actions pour respecter les cibles fixées.

Le référent ministériel du CGDD pour le MEFSIN est la cellule « Bercy vert » du Secrétariat Général.

Le plan de transition national de la DGFIP « 2023-2025 » décline les objectifs attendus avec 44 mesures retenues sur les 52 mesures de la feuille de route interministérielle.

Établi sur la base d'ateliers participatifs, il :

- identifie six axes d'actions : gouvernance et pilotage, animation et sensibilisation, mobilité, bâtiments, achats et numérique ;
- comprend 24 fiches détaillant 141 mesures associées ;
- vise à réduire de 22 % ses émissions GES en 2025 par rapport à 2019 pour atteindre la neutralité en 2050.

Le pilotage du plan national relève :

- de la Mission ECOFiP positionnée au sein du service SPIB dont les missions recouvrent une grande partie des problématiques écoresponsables, composée de trois agents à temps plein, créée en janvier 2023, chargée d'animer l'ensemble des actions ;
- d'un responsable national ECOFiP ;
- d'un comité de pilotage regroupant, sous la présidence du Directeur Général Adjoint, les chefs des services centraux et les délégués référents SPIB.

Des référents écoresponsables ont été nommés pour les directions de la DGFIP.

La généralisation des plans de mobilité employeur (PDME) est par ailleurs un objectif du COM 2023-2027.

Les données en sont jugées exemplaires par la DGFIP :

- plus de 92 directions, avaient déjà réalisé à minima un PDME (sur un site) à fin 2024, en l'externalisant, ou en interne avec l'appui de la mission ECOFiP ;
- près de 100 % des directions de la DGFIP seront couvertes par au moins un PDME sur la période « 2022/2025 » concernant près de 30 000 agents de la DGFIP sur plus de 290 sites.

2 - Bilan des émissions de gaz à effet de serre et tableau de bord transition écologique

La DGFIP, en tant que service de l'État, a l'obligation de réaliser tous les trois ans (article L.229-25 du Code de l'environnement), un bilan des émissions des gaz à effet de serre (BeGES) directes (flottes de véhicules, énergie consommée des bâtiments...) et indirectes (achats, déplacements des agents, déchets...).

BeGES 2019

Le dernier BeGES concerne l'année 2019 (en raison de la situation particulière de 2020 et 2021 dues au COVID) et portait sur les 135 directions. Ce bilan qui faisait état d'un total de 320 000 tonnes eq CO2 pour la DGFIP avaient été publié, sur Ulysse, le 15 octobre 2022 et sur le site de l'ADEME le 25 mai 2023.

A la DGFIP, les principaux postes d'émissions de GES sont :

- les déplacements de personnes (36 %) ;
- les achats (31 %) ;
- les consommations d'énergie des bâtiments (20 %).

A noter : les déplacements domicile-travail correspondent à plus de 80 % des émissions du poste de déplacement, soit environ 29 % des émissions totale de la DGFIP.

Un guide méthodologique historise désormais les méthodes, les données collectées et retraitées.

Ce BEGES national a constitué un diagnostic sur lequel la DGFIP s'est appuyée pour élaborer son plan de transition national « 2023-2025 ».

Les plans d'actions directionnels de la transition écologique s'insèrent dans le cadre des autres actions tels que : programmation immobilière, gestion du papier, réduction des déchets...

En janvier 2025, selon suivi de la Mission ECOFiP, sur les 6135 mesures recensées, 37,6 % sont réalisées, 38,7 % sont commencées et 23,7 % sont en attente.

BeGES 2024

Les travaux d'élaboration du BEGES 2024 :

- ont débuté fin 2024 par le prestataire ayant élaboré le bilan GES 2019 et la Mission ECOFiP ;
- ont donné lieu une enquête mobilité en avril et mai 2025 auprès de tous les agents de la DGFIP pour mesurer leurs déplacements domicile-travail ;
- analyseront des données à l'échelle de chaque direction ;
- ont pour objectif de déposer le BeGES national de la DGFIP sur le site internet de l'ADEME et d'actualiser le plan de transition national d'ici fin 2025 ;
- doivent permettre de gagner en fiabilité sur les données traitées en vue du BEGES ministériel ;
- visent à internaliser la méthode, puisque l'accord-cadre ministériel se termine en octobre 2025 et ne sera pas reconduit.

3 - Les actions de communication et de sensibilisation

Au niveau national, la Mission ECOFiP

- communique sur l'intranet national Ulysse (page d'accueil et espace dédiée Ecofip, réorganisé en 2024 : <https://ulyссе.dgfip/38892-ecofip>) sur des thématiques telles que :
 - Publication du BEGES 2019 et du plan de transition national « 2023-2025 » ;
 - opération « Mai à vélo » ;
 - Participation à des événements ministériels ;
 - Lancement de l'enquête mobilité auprès de tous les agents de la DGFIP (Avril 2025) ;
 - Mise en ligne de vidéos « Nos directions à l'action » ;
- anime également de façon hebdomadaire une communauté d'intérêt NOVAE « ECOFiP, de près de 1200 membres ;
- participe au comité éditorial d'EfiP pour y mettre en valeur une thématique écoresponsable ou des réalisations de directions locales ;
- sensibilise les agents (plus de 8 300 entre 2023 et le premier quadrimestre 2025) ;
- intervient lors de conférence à destination des candidats aux Concours et à l'ENFiP .

Les délégations interrégionales communiquent à destination des agents par le biais de leur intranet, organisent des webinaires sur des thématiques environnementales lors des réunions des référents ECOFiP ou des directeurs (RDD) où la Mission ECOFiP peut intervenir .

Les directions locales communiquent par le biais de leur intranet local et prennent l'attache de la Mission ECOFiP, pour des interventions diverses ou lors de programmation d'événements écoresponsables via les 358 « Référents ECOFiP ».

4 - Les actions réalisées via le fonds vert de l'État et Tous acteurs de Bercy vert

Le fonds vert de l'État cible son action sur les thématiques de l'alimentation, de l'eau, de la biodiversité, des déchets ou encore des mobilités actives et durables.

Après appel à projet et instruction, la mission ECOFiP exécute le financement des actions via les bureaux métiers de SPIB-2.

La DGFIP, dotée d'un réseau de plus de 1 640 bâtiments, a pu obtenir 687 000 € pour la mise en œuvre des actions : « alimentation » et « mobilités actives et durables » en 2024.

En matière immobilière, 55 projets ont été réalisés sur 26 directions dont 36 abris vélos, 12 bornes électriques et 7 flottes de vélos électriques pour un montant total avoisinant 585 000 €,

Le dispositif « Tous acteurs de Bercy Vert » « TABV » est un appel à projet proposé à l'ensemble des agents du MEFSIN depuis 2022 pour impliquer les agents du MEFSIN.

En 2023, le challenge « Tous Acteurs de Bercy Vert » était centré au niveau ministériel sur deux grandes thématiques : mieux et moins se déplacer et mieux protéger et valoriser nos écosystèmes.

Les projets de la DGFIP sélectionnés ont pu bénéficier d'une enveloppe globale de crédits de 112 000 € pour leur financement. Quelques exemples de projets lauréats : éco-pâturage pour entretenir les espaces verts d'un Centre des Finances Publiques, dépermeabilisation d'une partie des sols extérieurs d'un site, plantations de végétaux, installation d'abris pour la faune et accès aux bornes de recharge pour voiture électrique déjà présentes sur un site avec possibilité de payer directement sur la borne.

Mais l'appel à projet « TABV » n'a pas été reconduit au titre de l'année 2025.

5 - La formation des agents à la transition écologique

Le plan de formation à destination de tous les agents de la Fonction publique de l'État est en cours.

Les cadres supérieurs du MEFSIN devaient obligatoirement suivre cette formation d'ici le premier semestre 2025 (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/ma-formation/mon-parcours-transition-ecologique-une-formation-pour-les-cadres-superieurs-de-letat>).

La formation des cadres supérieurs (qui figure sur le catalogue de l'IGPDE) est composée de :

- deux ateliers : « Sensibilisation aux enjeux écologiques » et « Compréhension des leviers accélérateurs de la transition écologique » ;
- trois conférences : changement climatique, crise de la biodiversité et crise des ressources naturelles ;
- des visites où les cadres sont conduits à rencontrer découvrir des solutions pragmatiques des acteurs de terrain engagés pour la transition écologique ;
- et un atelier « Passage à l'action » dont l'objectif est d'établir un plan d'action concret dans chaque service .

Deux tiers des cadres supérieurs de la DGFIP ont suivi les 2 ateliers. Un taux d'absentéisme de 5 % est constaté. Le déploiement se poursuit avec la possibilité de suivre les cursus à l'IGPDE ou au sein d'une interrégion voisine si le nombre de cadres restant à former au sein d'une interregion demeure insuffisant

Le Plan national de formation de la DGFIP prévoit, sur la période 2025-2027, une déclinaison potentielle du dispositif de formation à destination des agents hors cadres supérieurs privilégiant le distanciel avec l'outil MENTOR, plateforme interministérielle de formation et dans les écoles dont l'ENFiP, selon les orientations interministérielles attendues et sur la base des outils de formation en cours de validation au niveau interministériel.

6 - Quid de la transition écologique dans le programme de réduction des dépenses publiques 2025- 2026.

L'écologie est une des principales victimes de la réduction des dépenses publiques 2025.

Nous le constatons à la DGFIP : l'évolution du fonds vert 2025 et la suppression de l'appel à projet « TABV » n'en sont que des illustrations.

La simple communication « verdissement », qui parfois vise simplement à justifier des économies budgétaires et la sensibilisation ne suffisent plus face à une problématique urgente dont les conséquences s'aggravent de jour en jour.

Cependant les bases ont été posées.

C'est l'action qui compte : celle de l'employeur autant que celle de l'agent et du citoyen.

Des formations vous sont proposées par votre employeur sur votre temps de travail via le site de l'IGPDE. Consultez-le. Suivez-les si vous en avez la possibilité. Instruisez-vous pour mieux discerner. Mesurez l'impact de vos déplacements et votre consommation (<https://academie.ademe.fr/ressource/simulateur-nos-gestes-climat-decouvrez-votre-empreinte-carbone/>).

Vos idées personnelles et leur mise en œuvre seront meilleures encore. Faites en part au Syndicat des Cadres A qui peut aussi les relayer pour vous lors des GT Ministériels.

Pensez-y : un des principaux postes d'émissions de GES à la DGFIP est celui des déplacements de personnes (36 %).